**PROGRAMME DE PETITES INITIATIVES POUR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE D’AFRIQUE DU NORD, PHASE 2**

**(PPI-OSCAN 2)**

**RÈGLEMENT DE L’APPEL À PROJETS**

# PRESENTATION DU PROGRAMME "PPI-OSCAN"

Le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN (**UICN-Med**) basé à Malaga en Espagne est en charge de la mise en œuvre du Programme de Petites Initiatives pour les Organisations de la Société Civile d’Afrique du Nord (PPI-OSCAN 2) financé par le **Fonds Français pour l'Environnement Mondial** (FFEM) et la **Fondation MAVA**.

Ce programme a pour but de renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile (OSC) émergentes d'Afrique du Nord pour qu’elles soient en mesure de développer à court terme des initiatives concrètes de terrain contribuant à la préservation de l’environnement mondial, et de concourir à moyen terme à la mise en œuvre de stratégies et politiques nationales en matière de biodiversité et de lutte contre les changements climatiques dans les pays concernés.

Le programme PPI-OSCAN 2 poursuit les quatre objectifs suivants :

1. Le soutien aux projets de terrain liés à la conservation de la biodiversité, à la gestion durable des ressources naturelles et à la lutte contre le changement climatique ;
2. Le renforcement des capacités administratives, financières et techniques des OSC ;
3. La mise en réseau des OSC et leur participation dans les espaces de dialogue avec les gouvernements ;
4. La capitalisation et diffusion des expériences à l’échelle nationale et régionale.

**Le programme financera, en Algérie, Libye, Maroc et Tunisie :**

**- environ 32 projets environnementaux portés par des OSC "émergentes" pour des montants compris entre 10 000 € et 30 000 € par projet ;**

**- environ 8 projets environnementaux portés par des OSC bénéficiaires du Premier PPI-OSCAN, pour des montants compris entre 10 000 € et 40 000 € par projet.**

# CRITERES D’ELIGIBILITE de l'appel à projets

## Porteurs de projets éligibles

Les bénéficiaires des subventions seront **les Organisations de la Société Civile (OSC) d'Algérie, de Libye, du Maroc et de Tunisie dans le domaine de l'environnement**, y compris, les ONG, les associations professionnelles agricoles, les associations de femmes, les associations de jeunes et leurs fédérations, ainsi que les organisations locales mettant en œuvre des activités sur le terrain.

Les candidatures sont ouvertes :

* **aux OSC "émergentes", créées après le 31 décembre 2012** et/ou n'ayant pas bénéficié d’un appui financier de plus de 25 000 euros ces trois dernières années. Le financement demandé sera compris en 10 000 et 30 000 euros.
* **Aux OSC déjà subventionnées dans le cadre du PPI-OSCAN 1**, ayant atteint la majorité des résultats attendus, généré des impacts environnementaux et institutionnels significatifs, et possédant un potentiel de réplication, qui devront présenter un projet incluant des actions de tutorat aux bénéfices d’OSC émergentes. Le financement demandé sera compris en 10 000 et 40 000 euros.

Les partenariats entre des OSC émergentes et des OSC expérimentées ayant participé au premier PPI-OSCAN sont encouragés.
La proposition de projet et le projet complet en lui-même devront toutefois être proposés par l’OSC émergente qui bénéficiera seule de la subvention.

Les organisations bénéficiaires devront :

* avoir un statut juridique reconnu par l’administration qui leur permette de recevoir des subventions ;
* être en mesure de fournir une comptabilité et une identification précise de l’identité de ses principaux bailleurs de fonds passés ;
* inclure dans leur proposition les conseils d’un comptable ;
* être en mesure de prouver la réalisation d'activités effectives depuis leur création et/ou de présenter des procès-verbaux d'assemblés générales ;
* avoir des compétences avérées dans le domaine d’intervention choisi : conservation de la biodiversité ou lutte contre les changements climatiques.

## Thématiques des projets éligibles

Les projets éligibles concerneront la **conservation et la valorisation de la biodiversité**, la **gestion durable des ressources naturelles** et **l’adaptation au changement climatique** en synergie avec l’amélioration des conditions de vie des populations locales.

Les projets financés seront réalisés sur **2 ans maximum** et concerneront les thèmes suivants:

| **Thématiques éligibles** | **Priorités** | **Exemples d’activités éligibles** |
| --- | --- | --- |
| **Conservation des espèces et des écosystèmes**  | * restauration des écosystèmes et des habitats (forêts, hydrosystèmes continentaux et zones humides, écosystèmes marins et littoraux, écosystèmes oasiens, milieux désertiques, milieux montagneux, agrosystèmes remarquables, etc.)
* contribution à la mise en œuvre des stratégies nationales de préservation des espèces menacées (ex. grande outarde, mouflon à manchettes, gazelle de cuvier, etc.)
* actions spécifiques de réduction des pressions sur les habitats ou de renforcement des populations d’espèces menacées ou endémiques
 | * restauration de la qualité des eaux douces et des écosystèmes aquatiques, maitrise des rejets d’effluents
* Amélioration de la gestion des débits des cours d’eau : rationalisation et gestion globale des prélèvements, projets d’économie d’eau, campagnes de sensibilisation sur l’utilisation rationnelle de l’eau
* Lutte contre le braconnage et le commerce illégal d’espèces sauvages
* collecte, traitement et diffusion de données sur l’état de la biodiversité dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies nationales
* recensement et suivi des populations d’espèces menacées et de leur statut de conservation
* collecte, gestion, tri et valorisation des déchets solides dans les milieux terrestres et marins
 |
| **Cogestion des aires protégées terrestres et marines** | * participation, en coordination avec les administrations compétentes, à la mise en œuvre de composantes du plan de gestion d’une aire protégée, en particulier d’un parc national
* contribution à la création de nouvelles aires protégées ou extension d’aires protégées existantes
 | * valorisation et animation des structures d’accueil des aires protégées : sensibilisation et éducation environnementale, services de guidage
* création de nouvelles aires protégées ou extension d’aires protégées existantes en concertation avec les administrations compétentes
* développement de solutions connectées pour améliorer l’efficacité de la gestion des aires protégées
* développement d’activités génératrices de revenus non destructrices de la biodiversité au bénéfice des populations locales, en tant qu’alternative aux pressions exercées sur les aires protégées
 |
| **Écotourisme et partage des bénéfices de la conservation** | * valorisation économique des pratiques traditionnelles contribuant à la préservation de la biodiversité et à la qualité des écosystèmes
* génération de bénéfices pour la population à travers des actions de conservation et de valorisation de la biodiversité
* accompagnement de la population locale pour une utilisation rationnelle et durable des espèces
 | * mise en place de certifications environnementales, commercialisation de produits
* exploitation et valorisation des structures d’accueil et des circuits écotouristiques au bénéfice des populations locales
* valorisation du savoir-faire et des pratiques culturelles traditionnels ayant un impact sur la biodiversité
* développement d’outils et de supports d’éducation et d’orientation dans les aires protégées et les espaces naturels.
* fourniture de services d’éco-guides et amélioration des capacités d’interprétation du territoire
* mise en relation du tourisme, de la culture locale et de la conservation pour des expériences spécifiques de tourisme durable
 |

Les projets mettant en œuvre les activités suivantes seront privilégiés:

* **Actions sur le terrain** mises en œuvre avec un processus réellement participatif et inclusif, garantissant une forte implication des populations concernées en particulier les femmes et les jeunes. Les ONG basées sur le terrain seront privilégiées et celles basées à l’extérieur de la zone d’intervention devront préciser leur expérience de la zone et le rôle de leur personnel sur le terrain.
* **Activités génératrices de revenus** reliées à la valorisation durable des ressources naturelles et de la biodiversité et à l’adaptation au changement climatique, éventuellement en lien avec le secteur privé.
* **Activités à caractère innovant**, avec un potentiel clair de croissance et un impact social et environnemental important.

## Critères de NON éligibilité des projets

Le PPI-OSCAN ne financera pas :

* Les projets de renforcement de capacités ou de recherche scientifique non liés à un projet de développement et/ou dans lequel les activités principales sont des séminaires et/ou des séances de formation ;
* Les activités répétitives et les coûts récurrents de fonctionnement d'organismes ;
* Les activités de micro-crédits si elles ne sont pas menées en partenariat avec des institutions spécialisées dans le domaine ;
* Les campagnes nationales de lobbying qui ne sont pas liées à des actions de protection sur le terrain ;
* Les projets axés sur l’agriculture et les projets de développement (agricole ou piscicole) qui n’ont pas un effet documenté et significatif sur une biodiversité rare et/ou menacée ou sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
* Les projets de reboisement (plantations d’arbres allochtones et/ou fruitiers) qui n’ont pas un effet documenté et significatif sur une biodiversité rare et/ou menacée ou sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
* Les projets de développement rural ou de lutte contre l’érosion non directement liés à la protection d’une biodiversité rare identifiée ou à un stockage de carbone valorisé ;

# MODALITES DE FINANCEMENT des projets

**La contribution financière du PPI-OSCAN 2 sera comprise entre 10 000 € et 30 000 € pour les OSC émergentes et entre 10 000 € et 40 000 € pour les OSC ayant participé au premier PPI-OSCAN. Cette contribution couvrira au maximum 70% du coût total du projet.**

**En conséquence, tous les dossiers dont le montant demandé dépasse les 30 000 € pour les OSC émergentes et les 40 000 € pour les OSC ayant participé au premier PPI-OSCAN, ainsi que tous les dossiers où le pourcentage de cofinancement annoncé est inférieur à 30% ne seront pas examinés.**

Les cofinancements des projets peuvent correspondre soit à des **contributions** **monétaires effectives** soit à des **contributions en nature** (temps de personnel dédiés au projet, frais de gestion forfaitaires de 5% du projet maximum, couvrant les frais de bureautique et d’informatique) provenant soit de l'OSC même, soit de ses autres partenaires financiers (ex: ONG partenaires).

Les cofinancements devront être assurés dès la présentation de la fiche détaillée du projet. La valorisation monétaire du cofinancement en nature des OSC devra être cohérente avec leurs budgets des années passées.

Le programme privilégiera la mise en place de **nouveaux projets**. Par conséquent les projets déjà existants et financés par d’autres bailleurs nationaux ou internationaux, mais présentés pour obtenir un cofinancement additionnel, ne pourront bénéficier que d'une subvention de **10.000 € maximum**.

Un porteur de projet pourra soumettre un maximum de 2 dossiers mais **un seulement pourra obtenir une subvention**.

# MODALITES DE SELECTION

**L’UICN-Med** **est responsable** de la mise en œuvre du programme et **de la sélection des projets soutenus**.

## Critères de rejet

* Non éligibilité des thèmes et activités prévues par rapport aux objectifs du programme (Cf. tableau Chapitre II-2) ;
* Création de l’OSC antérieure au 31 décembre 2012 ou avoir reçu un appui financier de plus de 25 000 € durant les trois dernières années ;
* Montant de la subvention demandé supérieur aux plafonds indiqués au chapitre IV ;
* Pourcentage de cofinancement inférieur à 30% ou réalité du cofinancement du projet non démontrée ;
* Réception hors délais ou incomplète de la fiche-résumé (première phase de sélection) ou du dossier complet de projet (deuxième phase de sélection) ;
* Incapacité à fournir des actes statutaires légaux et une comptabilité mentionnant l’origine des financements antérieurement perçus et l’identité précise de ses responsables.

## Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés selon une grille de notation comprenant les critères suivants :

* Faisabilité technique et socio-économique du projet ;
* Réalisme des résultats et impacts attendus ;
* Contribution au développement économique et social local ;
* Impact attendu en matière de conservation de la biodiversité et de gestion durable des ressources naturelles, notamment face au changement climatique ;
* Aspect innovants du projet ;
* Reproductibilité du projet ;
* Acceptation sociale et culturelle : implication des populations (en particulier des femmes et des jeunes) et accord des autorités nationales et locales ;
* Intégration des orientations du projet présenté dans le contexte des politiques nationales ;
* Cadre organisationnel et institutionnel adapté pour une bonne mise en œuvre des projets ;
* Qualité de l’équipe du projet (compétences techniques et/ou de gestion de projet) ;
* Pérennité des activités mises en place, à l’issue du financement.

# PROCEDURE DE SELECTION

La procédure de sélection est prévue en deux étapes :

Phase 1: Présélection sur la base des fiches-résumé

La sélection des projets se fera dans un premier temps sur la base de fiches-résumé des projets de 2 à 3 pages**.**

1. Dans chacun des pays bénéficiaires, une première sélection des fiches-résumé reçues est réalisée sur la base de critères de recevabilité administrative et technique (éligibilité de l'OSC porteuse, réalité du cofinancement, thématique du projet, etc.) ;
2. Les projets présélectionnés par pays sont rassemblés au niveau régional où une sélection est réalisée par un comité régional afin de sélectionner les meilleures fiches-résumé ;
3. Les OSC retenues sont alors invitées à soumettre un dossier de projet complet. Une journée de formation sera organisée au cours de la phase 2 dans chacun des pays afin de les préparer à soumettre leur dossier de projet complet.

Les OSC seront informées dans un délai d’un mois et demi après la date limite de réception des fiches-résumé si elles sont invitées à déposer un dossier complet.

Phase 2 : Sélection des dossiers complets

1. Un dossier complet sera demandé. Il comprendra la proposition de projet complète, sur la base du modèle mis à disposition par l’appel à projet, ainsi que les documents administratifs complémentaires ;
2. Tous les dossiers complets seront réunis par l’UICN-Med qui sera chargée de préparer l’évaluation préalable des projets qui sera ensuite soumise au Comité régional de sélection.
3. La sélection finale des dossiers complets aura lieu lors de la réunion du Comité régional de sélection qui identifiera les meilleurs projets retenus au niveau régional.

L’UICN-Med transmettra une réponse spécifique au représentant de chaque OSC ayant candidaté pour l’informer des résultats du processus de sélection.

# COMMENT SOUMETTRE UN DOSSIER

Envoi des fiches-résumés (1ère phase)

Les OSC candidates devront remplir une fiche-résumé de leur projet de 2 à 3 pages en suivant le modèle de fiche fourni par le programme **téléchargeable sur le site de l'UICN-Med** à l'adresse suivante : **https://bit.ly/2KxhV0q (en Français)** et **https://bit.ly/2Na0wt8 (en anglais)**

Les fiches pourront être rédigées en français ou en arabe.

**Les OSC candidates devront envoyer leur fiche-résumé complète et la fiche d’information sur le porteur du projet à l’UICN-Med par courrier électronique à l’adresse suivante ppioscan@iucn.org au plus tard le 30 août 2018** **à minuit heure GMT.**

**Attention :**

* Seules les fiches-résumé remplies en stricte conformité au modèle seront prises en compte : respect du plan type et de la typographie.
* Les projets non éligibles par rapport au budget ne seront pas examinés.
* Lors des envois par mail il est demandé de respecter les indications suivantes:
* indiquer dans l'objet du mail : "PPI-OSCAN" + nom du pays + acronyme de l'OSC ;
* demander un accusé de réception de l'envoi ;
* envoyer des fichiers de moins de 1Mo et au format PDF de préférence.

Envoi des dossiers complets (2e phase)

Les OSC sélectionnées à l'issue de la première phase de sélection devront, dans un second temps, envoyer leur dossier de projet complet par courrier électronique selon le modèle qui leur sera transmis.

Seuls les dossiers complets et complétés conformément au modèle transmis seront pris en compte. Ils devront être accompagnés des **documents administratifs** **demandés** **sans lesquels le versement de la subvention ne sera pas possible.**

# INFORMATION complémentaire

Les OSC souhaitant proposer un projet sont vivement encouragées à prendre contact avec les coordonnateurs nationaux du programme PPI-OSCAN 2 (adresse ci-dessous) pour toute information ou précision souhaitée concernant cet appel à projet.

Adresse e-mail des coordonnateurs nationaux du programme PPI-OSCAN 2

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Algérie** | **Libye** | **Maroc** | **Tunisie** |
| **Mme Farida Aît-Kaci**aitkacib@yahoo.fr**mobile :** 05 50 08 38 85 | **M. Ibrahim Elkahwage** ielkahwage@gmail.com**mobile** : 0913 700 747  | **(le nom du coordinateur sera confirmé incessamment)** | **Mme Hekma Achour Nouisser**sophia-ac@hotmail.com**mobile:** 24 19 07 75 |